

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS1369

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 15

À la dernière phrase de l'alinéa 61, après la date :

« 2019 »,

rédigier ainsi la fin de la phrase :

« pour l'année 2018 et avant le 1^{er} mai 2020 pour l'année 2019 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.